

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2025 à 20h30

### Citoyenneté

#### 23. Extension du cimetière de Neuville

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2223-1 du CGCT et L.2223-2 du CGCT,

Vu la fiche de procédure relative à l'agrandissement et la création de cimetière établie par la Direction de la citoyenneté et des collectivités locales du Bureau de la réglementation, des associations et des élections de la Préfecture du Calvados, rappelant les éléments nécessaires à la constitution du dossier pour examen par la Préfecture,

Vu le rapport hydrogéologique en date du 12/04/2010 présenté par le bureau d'études CETE APAVE NORD OUEST, 2, rue des mouettes 76132 MONT SAINT AIGNAN.

Vu le terrain retenu pour l'extension du cimetière de Neuville, situé 9017 rue de l'Industrie 14500 VIRE NORMANDIE, dont la référence cadastrale est BE0015, d'une surface de 4576 m<sup>2</sup> (voir photo ci-dessous)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Délibération n°2025/11/03/23 du 3 novembre 2025 à 20h30



Considérant que le cimetière actuel, d'une contenance de 14288 m<sup>2</sup> ne peut suffire aux besoins d'une commune de 17936 habitants (échelle de Vire Normandie) ou 11378 habitants (échelle de Vire, commune déléguée de Vire Normandie) (population au dernier recensement) compte tenu de la moyenne annuelle de 356 décès recensés sur les cinq dernières années sur le territoire de Vire Normandie.

Considérant qu'entre le 10 janvier 2022 et le 20 mars 2025, ce sont l'équivalent de 4 rangées d'emplacements qui ont été octroyés soit en emplacement concession soit en terrain commun. Ces 4 rangées équivalent à 89 emplacements attribués aux familles des défunt par le service Citoyenneté.

Considérant que, même s'il reste 10 rangées d'emplacements de disponibles, il importe à la collectivité et au service Citoyenneté d'anticiper et de procéder à l'extension du cimetière de Neuville en 2026 ou en 2027.

Considérant que l'agrandissement du cimetière est donc indispensable ;

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 24 Septembre 2025

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 octobre 2025,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'approuver le projet présenté, sous réserve d'un examen géologique favorable et de s'engager à prendre en charge les honoraires du géologue qui sera chargé de l'expertise ;
- D'approuver le projet présenté, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions de procédure nécessaires à la réalisation de l'extension d'un cimetière
- D'autoriser Madame la Maire à signer la demande d'autorisation préfectorale et à transmettre le dossier d'agrandissement du cimetière au représentant de l'Etat dans le département ; et à signer toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet d'extension
- De donner tous pouvoir à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	12
Vote Pour	43	12
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/23 du 3 novembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 Extrait du Registre des Délibérations  
 du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 03

Le 03 Novembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise LAURENT
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAI Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-23-DE

Accusé certifié exécuté par LE DREAU Nathalie

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Délibération n°2025/11/03/23 du 3 novembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/23 du 3 novembre 2025 à 20h30